



Extrait du Le Journal des Alternatives

<http://journal.alternatives.ca/spip.php?article8262>

Prendre la haine au sérieux : pour une réplique efficace à la xénophobie ambiante

- Journal des Alternatives - Publications - Dossiers - Vivre Ensemble -

Date de mise en ligne : lundi 6 mars 2017



Copyright © Le Journal des Alternatives - Tous droits réservés

De nombreux groupes d'extrême-droite, dont la Canadian Coalition of Concerned Citizens (C4), se dirigeront aujourd'hui (4 mars 2017) vers l'Hôtel-de-Ville de Montréal pour dénoncer la fameuse motion de principe M-103 déposée par le Parti Libéral du Canada, qui condamne « l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discriminations religieuses systémiques ». Cette manifestation, dont les groupes organisateurs fustigent la motion M-103 comme « une menace à leur existence [en tant que Canadiens et Canadiennes] » et une atteinte à la « liberté d'expression »[1], fait suite à un ensemble d'incidents visant la communauté arabe et musulmane du Québec, de l'attentat de Sainte-Foy en janvier à l'alerte à la bombe visant les étudiant-e-s musulman-e-s de l'Université Concordia ce mercredi, en passant par le saccage de trois mosquées en l'espace de quelques semaines.

Si beaucoup d'entre nous dénoncent volontiers de tels actes - en leur reprochant de nuire au dialogue public et au vivre-ensemble - un nombre plus restreint se propose de les inscrire dans une nébuleuse politique plus large. Nous estimons pour notre part que la hausse des crimes haineux visant une religion depuis 2013 au Québec n'est pas seulement liée aux « loups solitaires » et aux groupuscules radicaux, mais renvoie plus généralement à la banalisation de la méfiance à l'endroit des communautés immigrantes et racisées dans notre province.

Cette banalisation a connu de nombreux visages : de la lettre de Mario Dumont qui enjoignait le peuple québécois en 2007 à « surmonter son "vieux réflexe de minoritaire" et à cesser de courber l'échine face aux communautés culturelles »[2] jusqu'aux tirades de Jean-François Lisée sur les burqas qui permettraient de dissimuler des bombes en 2016, de nombreux épisodes ont contribué à la construction d'un « problème d'immigration », et plus spécifiquement d'un « problème musulman » au Québec - problème dont les « solutions » visaient résolument plus à rassurer une partie du groupe majoritaire qu'à agir véritablement pour l'inclusion des minorités. C'était en à croire parfois, en écoutant certaines figures publiques, que les débats entourant le port du voile et la liberté d'expression auraient une plus grande incidence sur l'intégration réussie des nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes que la réduction des taux de chômage, la lutte contre les discriminations à l'emploi et devant le système de justice criminel, la reconnaissance des diplômes et l'établissement d'un plan d'intervention clair contre les violences racistes à leur endroit.

Si nous désirons vraiment nous opposer à la montée des groupes xénophobes au Québec, il nous faut cesser de donner une voix à leurs priorités et une consistance à leur intolérance. Une première étape est de s'opposer à leur conception figée des rapports entre majorité et minorités : si ces catégories sont pertinentes pour nommer la persistance des inégalités et des discriminations ethno-raciales - ce qui nous permet de nous y attaquer et de rendre ainsi notre société plus inclusive - s'en réclamer pour les jouer l'une contre l'autre est une supercherie qui présuppose que le groupe majoritaire est homogène et uni face à la « menace » des groupes minoritaires. Une seconde étape est de s'objecter aux initiatives et aux projets de loi qui renforcent les clivages discriminatoires entre majorité et minorités en posant ces dernières comme une population problématique, dont il faut policer la tenue et les coutumes. Si nous ne mettons pas de l'avant d'autres enjeux et d'autres priorités politiques, les groupes d'extrême-droite auront toujours le loisir d'apparaître comme les seuls qui assument jusqu'au bout la résolution des « problèmes d'immigration » qui correspondent à leur vision du monde.

L'extrême-droite contemporaine se distingue à plusieurs égards des mouvements fascistes des années 1920 et 1930 : elle ne rejette pas en bloc la démocratie parlementaire - tout en lui reprochant d'être un système qui ne prend pas en compte les « vraies demandes du peuple » - et ne vise pas tant à conquérir de nouveaux territoires, mais plutôt à défendre ce qu'elle réclame comme « ses terres » face à un envahisseur plus ou moins bien défini, qui se voit regroupé sous l'appellation d'« islam radical » ou de « loi de la charia ». Toutefois, dans sa forme actuelle tout comme dans ses manifestations antérieures, elle ne se lance pas dans l'arène politique pour défendre une société ouverte, mais plutôt pour cibler les « ennemis du peuple » afin de les isoler et de les priver de leurs droits. La communauté que ces groupes cherchent à assembler est une communauté de la peur - peur de l'autre qui en vient à incarner l'instabilité, la « perte de repères » et tous les maux de l'époque.

Nous évoquions dans une intervention précédente qu'« à la mobilisation des affects négatifs — peur, ressentiment, rejet — doit succéder un programme de réformes utiles pour l'intégration économique et sociale de toutes les communautés, sans quoi frapper sur les plus faibles restera le mot d'ordre ambiant »[3]. Nous nous permettons de réitérer ici cette préoccupation : tant que le débat public ne portera pas d'abord sur des enjeux tels que la redistribution des revenus, la reconnaissance des droits sociaux, le partage équitable des ressources entre les régions qui composent le Québec et la lutte aux discriminations systémiques, le jeu de la division ethnique apparaîtra comme la seule alternative au statu quo. Une autre voie, qui ne soit ni celle du conflit identitaire ni celle du consensus néolibéral, est ce à quoi nous aspirons.

Post-scriptum :

Rafik Bentabbel est Étudiant en droit à UQAM

Emanuel Guay est Étudiant en sociologie, McGill

[1] *Cette dernière critique est assez curieuse, car une motion n'est pas une loi contraignante, mais une position de principe adoptée par le Parlement.*

[2] MARIO DUMONT. (Page consultée le 2 mars 2017). « Une constitution québécoise pour encadrer les accommodements raisonnables. Pour en finir avec le vieux réflexe de minoritaire ». [En ligne]. Adresse URL : http://bulletin.adq.qc.ca/bulletins/2007-01-17_25.html.

[3] RAFIK BENTABEL ET EMANUEL GUAY. (Page consultée le 2 mars 2017). Derrière le peuple imaginé, l'intolérance réelle : réagir aux violences. <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/490933/derriere-le-peuple-imagine-l-intolerance-reelle-reagir-aux-violences>